



Copropriété, audit obligatoire

Par **nestorette**, le **16/05/2016** à **21:42**

Bonsoir,

Merci d'apporter un regard car Fxxx, réputé pour sa férocité, gère le problème :
7 bâtiments dépendent du chauffage,
1 bâtiment de 50 lots, donc audit obligatoire mais le montant de l'audit est facturé au bâtiment concerné et les autres bâtiments ne participent pas à une A. G., donc, 1er problème.

Ensuite découlera obligatoirement des travaux de chauffage; celui concerne les 6 autres bâtiments. Quelle en sera la conséquence pour les bâtiments pas concernés par l'audit ?

Cordialement.